



**CIRCUIT BUGATTI (Le Mans) – 25 – 26 - 27 MARS 2011**  
SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

---

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **Article 1p - DEFINITION**

L'Association Sportive Motocycliste « 24 HEURES » Automobile Club de l'Ouest organise, sur le Circuit Bugatti d'une longueur de 4,185 km, les 25-26-27 Mars 2011, le CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2011.

Les classes seront admises suivant l'Article 1 du règlement FFM du Championnat de France Superbike 2011

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes...En cas de non respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée

### **Article 2p - CONCURRENTS**

Conformément au Règlement FFM du Championnat de France Superbike de Vitesse 2011 Article 2.

Les courses, sur le Circuit Bugatti, admettront un maximum de 44 machines dans les classes « solo » et 26 dans la classe "Side-cars" (48 pour les Essais en « solo » et 30 pour les « Side-cars »), dans la mesure où les pilotes ou les équipages auront réalisé un temps inférieur ou égal à 15 % de la moyenne des trois premiers de leur classe, sauf "side-cars" : 20 %.

### **Article 3p - ENGAGEMENTS**

Conformément au Règlement FFM du Championnat de France Superbike 2011 - Article 5.

### **Article 4p - ESSAIS**

Conformément au règlement FFM du Championnat de France Superbike 2011 - Article 7.

## Article 5p - HORAIRES

### VENDREDI 25 MARS 2011

16:30 - 16:45	Briefing obligatoire PIRELLI 600
17:00 - 17:15	Briefing obligatoire Supersport
17:30 - 17:45	Briefing obligatoire Superbike
18:00 - 18:15	Briefing obligatoire 125cc

} Salle 305A  
3<sup>ème</sup> étage  
Bâtiment au-dessus des stands

### SAMEDI 26 MARS 2011

08:30 - 09:10	1 <sup>ère</sup> Séance Essais Chronométrés PIRELLI 600
09:20 - 10:00	1 <sup>ère</sup> Séance Essais Chronométrés SUPERSPORT
10:00 - 10:15	Briefing Obligatoire Side Car
10:05 - 10:45	1 <sup>ère</sup> Séance Essais Chronométrés SUPERBIKE
10:55 - 11:35	1 <sup>ère</sup> Séance Essais Chronométrés 125cc
12:05 - 12:30	1 <sup>ère</sup> Séance Essais Chronométrés Side-Car
13:40 - 14:20	2 <sup>ème</sup> Séance Essais Chronométrés PIRELLI 600
14:30 - 15:05	2 <sup>ème</sup> Séance Essais Chronométrés SUPERSPORT
15:10 - 15:45	2 <sup>ème</sup> Séance Essais Chronométrés SUPERBIKE
15:55 - 16:10	Superpôle SUPERSPORT
16:20 - 16:35	Superpôle SUPERBIKE
16:40 - 17:20	2 <sup>ème</sup> Séance Essais Chronométrés 125cc
17:55 - 18:25	2 <sup>ème</sup> Séance Essais Chronométrés Side Car

### DIMANCHE 27 MARS 2011

08:30 - 08:40	Warm-Up Supersport
08:45 - 08:55	Warm-Up Superbike
09:00 - 09:10	Warm-Up Side -Car
09:20 - 09:30	Warm-Up Pirelli 600
09:35 - 09:45	Warm-Up 125cc
10:00	Course 1 - Supersport 15Tours
10:40	Course 1 - Superbike 16Tours
12:00	Course 1 Side -Car 9Tours
14:00	Course Finale PIRELLI 600 13 Tours
14:45	Course 2 Supersport 15 Tours
15:30	Course Finale - 125cc 12 Tours
16:15	Course 2 - 1000 cc Superbike 16 Tours
17:35	Course 2 Side -Car 9Tours

## **Article 6p - CLASSEMENTS - PRIX**

L'affichage des classements aura lieu sur le panneau d'affichage réservé à cet effet, près du Secrétariat (Module Sportif).

**Le barème des prix s'effectuera** conformément au Règlement FFM du Championnat de France Superbike 2011 - Article 13.

## **Article 7p - RAVITAILLEMENT**

Aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie qu'aucun stockage, transvasement ne sont autorisés sur la piste, dans les stands et leurs abords.

## **Article 8p - PUBLICITE**

Toute action publicitaire sur, dans les bâtiments ou sur les parcs d'accueil devra faire l'objet d'une demande écrite auprès de notre Service Concessions :

**Automobile Club de l'Ouest**

**Service Concessions**

**Circuit des "24 HEURES"**

**72019 LE MANS Cedex 2**

**☎ : 02 43 40 24 14 - 📠 : 02 43 40 24 99**

## **Article 9p - RECLAMATIONS**

Toute réclamation doit être accompagnée de 75 € et doit être déposée auprès du Directeur de Course, dans la demi-heure suivant la proclamation des résultats (pour les réclamations aux classements) Elle doit être assortie, lorsqu'elle suppose un démontage « moteur », d'une caution de 100 € pour les moteurs/2 temps et de 200 € pour les moteurs/4 temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme, ou versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

## **Article 10p - RESPONSABILITES**

Il est rappelé aux concurrents que leurs matériels sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

## **Article 11p - VISA /ASSURANCE**

La manifestation a obtenu le visa d'organisation N° 11/0081 en date du 10.02.2011.

Cette épreuve est assurée conformément aux prescriptions en vigueur auprès d'Aon.

## **Article 12p - OFFICIELS**

Déléguée FFM

Directeur de Course

Directeurs de Course Adjointes

Commissaires Techniques FFM

Commissaires Techniques LMRPL

N. LEMOINE-COUTANT

L. ROUET

Ch.PINOCHET- J.L. MARTIN

G.LERUYET-G.DENIMAL-

TH. RIPAUX

N.AUDUREAU-P.DERRIEN-F.DUPUY

LECOMTE-BERTOLOTI-Y.LESOURD

Président du Collège des Commissaires Sportifs

- assisté des Commissaires Sportifs

Relations avec les concurrents

Médecin-Chef

Responsable Pré-Grille - Grille & Parc

Chronométrateurs

Commissaires de Route

N. LEMOINE-COUTANT

S. HOUDAYER - R. LALA - J.P. LEFEBVRE

R. AUVRAY

A. KIND

J. BESNARD

MM. les Chronométrateurs FFM

L. PEAN - D. BLIN - J.C. BOMIN

## **ADMINISTRATION**

Directeur Général

Délégué Général du Sport Moto

Directeur Marketing et Communication

Directeur Juridique et Financier

Directeur Organisation et Infrastructures

Directeur Sport

Chargé des moyens de sécurité

R. BROUARD

J.M. DESNUES

F. BOURRIGAUD

O. DATTIN

G. ROBERT

V. BEAUMESNIL

P. COUTANT

## **Article 13p - APPLICATION DU REGLEMENT**

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le Jury de l'Epreuve, conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM, de ses annexes et des Règles Générales pour les épreuves de Circuits de Vitesse.

## **Article 14p - BILLETTERIE**

Tout concurrent qui achètera un billet se verra remettre un billet gratuit.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

Selon décret n°2006-1386 du 15/11/2006

Nous vous rappelons qu'il est STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER dans les lieux à un usage collectif :

Dans les stands

Dans la zone de signalisation

Dans la zone de ravitaillement

Dans le Paddock (Working Paddock ET Support Paddock)



Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des Essais et des Courses.

Toute publicité et / ou affichage, à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents est formellement interdit excepté sur le panneau situé au dessus du rideau de leur (s) stand (s).

